

La grande finale de VITAL BEAUTY

L'enveloppe du catalogue **VITAL BEAUTY**, expédiée le 5 juillet 2018, est alléchante : « Attention : expiration imminente », « Attention : la personne la plus rapide du couple finaliste grand gagnant empochera le plus gros des deux chèques ».

À l'intérieur de l'enveloppe, vous découvrez même votre « diplôme de nomination » et vous pouvez lire sur le bon de commande que votre « chèque garanti » sera joint à votre colis.

Face à ces multiples informations, il convient de raison garder !

Le Réseau anti-arnaques a décrypté pour vous les astuces de cette offre publicitaire :

- ↪ Certes, le plus rapide empochera un chèque de 34 000 €, et le second 15 000 €. Mais, comme le précise une discrète mention, cette affirmation concerne le seul couple finaliste grand gagnant. Or, il n'y a aucune certitude pour que ce soit vous.
- ↪ Certes, vous allez recevoir un « chèque garanti » : mais la lecture attentive du règlement complet vous donne la définition de cette formulation. Il s'agit d'un chèque réduction d'une valeur de 2 €.

Les offres promotionnelles de **VITAL BEAUTY** ne doivent pas vous impressionner.

De même, ne vous laissez pas séduire par l'adresse de **VITAL BEAUTY** (*une boîte postale à Lille, fief de la vente à distance traditionnelle en France*) : le siège social est en fait situé dans les Alpes Maritimes (*à Mougins*), département qui a le triste privilège d'abriter de nombreuses sociétés dénoncées par le Réseau anti-arnaques.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)